

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2021.09.27_02**

Le vingt-sept septembre deux mil vingt et un, à dix- huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER-Lina BLANC -Natacha BLANC-GONNET-Corinne BUSALB-André CARRABIN- Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT- Virginie GARDET- Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE-Stéphanie MARTIN-Marino PASQUALON - Nicole RECORDON-François RIEU- Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : Thierry BINET

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 21 septembre 2021.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 18

Votants : 17

Pour : 17

Abstentions :

Contre :

Monsieur Rémi FERRONT ne participe pas au vote.

Rapporteur : Monsieur François RIEU.

DELIBERATION 2 : FINANCES – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA COMMISSION D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CA ARLYSÈRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

Outre les compétences obligatoires et optionnelles prévues à l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération exerçait différentes compétences supplémentaires dont le financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie des Communes de Cohennoz, Crest Volland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe et Saint Nicolas La Chapelle.

Au vu des échanges intervenus avec le SDIS et pour faciliter la coordination de ce dossier, il a été décidé, par délibération du 14 novembre 2019, de l'élargissement de cette compétence supplémentaire à l'ensemble du territoire d'Arlysère.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 9 septembre dernier pour évaluer les prises de compétences et les charges liées aux transferts par les Communes.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2021.

Ouïe cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ **APPROUVE** le rapport de CLECT 2021 de la CA ARLYSERE joint en annexe.

A GRIGNON, le 27 septembre 2021.

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le